



**Conseil du 2<sup>nd</sup> degré**  
Année scolaire 2022/2023

**Compte-rendu**

**Mercredi 08 février 2023**

LFC – Site de Mearag – Salle de réunion

**Présents :**

- **Pour l'administration :**
  - o M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
  - o M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier
  - o M. Jacques LAMAS, Proviseur adjoint
  - o Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation
- **Pour le personnel enseignant :**
  - o Mme Naima DUCREUX
  - o Mme Violaine de LA RONDE
  - o Mme Naima EL SAYED
- **Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :**
  - o Mme Amani FAWAZ
- **Pour les parents d'élèves élus :**
  - o Mme Jihane ODABACHI (excusé)
  - o M. Hatem EL NASHAR
- **Pour les élèves élus :**
  - o M. SALEH Selim (excusé)
  - o M. KHALIL Mazen
- **Pour les membres siégeant à titre consultatif :**
  - o Mme Maya DEMIAN – Vice-présidente du CVL

**Cf annexe1- émargement\_conseil2nd degré**

Monsieur Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16h12

Tour de table de présentation.

Madame Marie PLASSE est nommée secrétaire de séance

M. Frédéric BROMONT présente les membres du conseil et annonce l'ordre du jour :

**cf-annexe2-convocation\_conseil2nd degré**

**1. Organisation semestrielle du cycle terminal à la rentrée 2023**

Déjà en place dans de nombreux établissements en métropole, cette organisation a été pensée par le législateur dans le cadre de la réforme du baccalauréat qui accorde une plus grande place au contrôle continu. Elle est déjà systématique dans les lycées professionnels.

Cette organisation présente des avantages :

- Elle favorise un rythme moins soutenu pour les évaluations et laisse plus de temps aux apprentissages.
- Elle est également plus adaptée à Parcoursup qui ouvre en janvier.



Elle suppose néanmoins de nouvelles contraintes :

- Revoir le rythme des conseils de classe.

Premier semestre en janvier et deuxième semestre début juin. Il faut donc prévoir un bilan intermédiaire en novembre (Réunion de parents, édition d'un relevé de notes ...). La forme est à l'étude.

- Reprendre le Plan Local d'Évaluation (PLE)

Le nouveau rythme des évaluations fera l'objet de discussions en conseil d'enseignement pour chaque discipline.

- Rééquilibrer le nombre de notes sur l'année.

Il est nécessaire de commencer les évaluations le plus tôt possible et d'assurer une communication claire sur les dates d'arrêt des notes

Les représentants des parents se rangent à l'avis favorable du précédent conseil pédagogique.

Les représentants des élèves expriment quelques inquiétudes car l'organisation trimestrielle représentait un repère pour organiser leur travail et leur révision.

Les représentants des enseignants demandent si une généralisation pour tous les niveaux est envisageable.

Monsieur le Proviseur précise que cette organisation est prévue par le code de l'éducation pour le seul cycle terminal.

Cette proposition d'organisation obtient l'avis favorable du conseil du Second degré et sera présentée au prochain conseil d'établissement.

→ Pour information : Mise en place d'un binôme professeur principal/professeur référent en classe de Terminale.

L'objectif est d'assurer un meilleur suivi de l'orientation des élèves du cycle Terminal au sein duquel la notion de classe est fortement réduite. Elle permet également un accompagnement plus personnalisé à la préparation à l'épreuve du Grand oral. Chaque élève aura un professeur référent.

Cela permet de mieux répartir les spécialités sur l'ensemble des classes et ainsi d'éviter les « colorations de classe » qui ne sont pas dans l'esprit de la réforme.

Plusieurs possibilités sont à l'étude :

Soit 2 professeurs principaux, soit un professeur principal et un professeur référent de spécialités ou de langue par classe.

Le professeur principal suit la classe, le professeur référent est responsable d'un groupe de 12 à 18 élèves.

Cette proposition a reçu l'avis favorable du conseil pédagogique pour les seules classes de terminale dans un premier temps.

La question de la rémunération est soulevée par les représentants des enseignants :

La rémunération repose sur l'indemnité ISOE définie par les textes. Les professeurs référents seront rémunérés au prorata du nombre d'élèves suivis et de la charge de travail.

Il est également possible d'être à la fois professeur principal et référent sur la base du volontariat.

Il est précisé aux représentants des élèves que le binôme de professeurs travaille de concert pour élaborer les appréciations.



Il s'agit d'une organisation interne qui ne requiert pas d'avis du conseil d'établissement.

## 2. Calendrier scolaire 2023-2024

### ➤ Projection du calendrier scolaire de France Zone B

**CALENDRIER SCOLAIRE**  
2023-2024 France Zone B

Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves (1er degré) : correspond à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard) et 26h maximum (cas d'un enseignement bilingue)

août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24
1 ma	1 ve	1 di	1 me	1 ve	1 lu	1 je	1 ve	1 lu	1 me	1 sa	1 lu
2 me	2 sa	2 lu	2 je	2 sa	2 me	2 ve	2 sa	2 me	2 je	2 di	2 me
3 je	3 di	3 me	3 ve	3 di	3 me	3 sa	3 di	3 me	3 ve	3 lu	3 me
4 ve	4 lu	4 me	4 sa	4 lu	4 je	4 di	4 lu	4 je	4 sa	4 me	4 je
5 sa	5 me	5 di	5 sa	5 me	5 ve	5 lu	5 me	5 ve	5 di	5 me	5 ve
6 di	6 me	6 sa	6 di	6 me	6 sa	6 me	6 sa	6 lu	6 je	6 sa	6 sa
7 lu	7 je	7 sa	7 lu	7 je	7 di	7 me	7 je	7 di	7 me	7 ve	7 di
8 me	8 ve	8 di	8 me	8 ve	8 lu	8 je	8 ve	8 lu	8 me	8 sa	8 lu
9 me	9 sa	9 lu	9 je	9 sa	9 me	9 ve	9 sa	9 me	9 di	9 me	9 me
10 je	10 di	10 me	10 ve	10 di	10 me	10 sa	10 di	10 me	10 ve	10 lu	10 je
11 sa	11 lu	11 me	11 sa	11 lu	11 je	11 di	11 lu	11 je	11 sa	11 me	11 sa
12 sa	12 me	12 di	12 me	12 ve	12 lu	12 je	12 me	12 ve	12 di	12 me	12 ve
13 di	13 me	13 sa	13 lu	13 je	13 sa	13 me	13 sa	13 sa	13 lu	13 je	13 sa
14 lu	14 me	14 sa	14 me	14 ve	14 je	14 di	14 je	14 di	14 me	14 ve	14 di
15 me	15 sa	15 lu	15 me	15 ve	15 lu	15 je	15 ve	15 lu	15 me	15 sa	15 lu
16 sa	16 me	16 di	16 me	16 ve	16 sa	16 me	16 sa	16 me	16 di	16 me	16 ve
17 di	17 me	17 sa	17 lu	17 je	17 di	17 me	17 sa	17 di	17 me	17 ve	17 me
18 ve	18 lu	18 me	18 sa	18 lu	18 je	18 di	18 lu	18 je	18 sa	18 me	18 je
19 sa	19 me	19 di	19 me	19 ve	19 lu	19 je	19 me	19 ve	19 di	19 me	19 ve
20 sa	20 me	20 sa	20 lu	20 je	20 sa	20 me	20 sa	20 sa	20 lu	20 je	20 sa
21 lu	21 ve	21 di	21 me	21 ve	21 di	21 me	21 je	21 di	21 me	21 sa	21 di
22 me	22 sa	22 di	22 me	22 ve	22 lu	22 je	22 ve	22 lu	22 me	22 sa	22 lu
23 sa	23 lu	23 me	23 sa	23 lu	23 je	23 di	23 me	23 sa	23 je	23 di	23 me
24 je	24 sa	24 me	24 sa	24 lu	24 je	24 di	24 lu	24 je	24 sa	24 me	24 sa
25 ve	25 lu	25 me	25 sa	25 lu	25 je	25 di	25 me	25 sa	25 je	25 di	25 me
26 sa	26 me	26 di	26 me	26 ve	26 lu	26 je	26 me	26 sa	26 di	26 me	26 ve
27 di	27 me	27 sa	27 lu	27 je	27 sa	27 me	27 sa	27 sa	27 lu	27 je	27 sa
28 lu	28 ve	28 di	28 me	28 ve	28 di	28 me	28 je	28 di	28 me	28 sa	28 lu
29 me	29 sa	29 lu	29 me	29 ve	29 lu	29 je	29 me	29 sa	29 di	29 me	29 ve
30 sa	30 me	30 lu	30 je	30 sa	30 me	30 di	30 sa	30 me	30 je	30 di	30 me
31 je	31 sa	31 me	31 di	31 me	31 di	31 me	31 di	31 me	31 sa	31 di	31 me
heures	0 heures	104 heures	78 heures	98,8 heures	83,2 heures	92,8 heures	98,4 heures	78 heures	78 heures	104 heures	104 heures
jours	0 jours	20 jours	15 jours	19 jours	16 jours	18 jours	17 jours	15 jours	15 jours	20 jours	20 jours

nombre total d'heures de classe sur l'année : 936  
 nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) : 900  
 Nombre de semaines : 36  
 nombre total de jours de classe sur l'année : 180  
 Nombre de jours fériés comptés : 5  
 Nombre de jours de classe effectif (réel) : 175

Fin d'année 2nd degré  
 Fin d'année 1er degré  
 Vacances

Circulaire AEFÉ  
 26h/hebdo : 936/an  
 36 semaines  
 180 jours

Le code de l'Éducation stipule que le premier degré fixe les contraintes du second degré.

Au second degré, les contraintes sont de 26 heures hebdomadaires X 5 jours sur 36 semaines au moins.

Le calendrier français 2023/2024 prévoit donc 180 jours de cours X 5.2 h /jour soit un total de 936 heures.

### ➤ Projection du calendrier 2023/2024 proposé par la direction du LFC

**CALENDRIER SCOLAIRE**  
2023-2024

Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves (1er degré) : correspond à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard) et 26h maximum (cas d'un enseignement bilingue)

août-23	septembre-23	octobre-23	novembre-23	décembre-23	janvier-24	février-24	mars-24	avr-24	mai-2024	juin-24	juillet-24
1 ma	1 ve	1 di	1 me	1 ve	1 lu	1 je	1 ve	1 lu	1 me	1 sa	1 lu
2 me	2 sa	2 lu	2 je	2 sa	2 me	2 ve	2 sa	2 me	2 je	2 di	2 me
3 je	3 di	3 me	3 ve	3 di	3 me	3 sa	3 di	3 me	3 ve	3 lu	3 me
4 ve	4 lu	4 me	4 sa	4 lu	4 je	4 di	4 lu	4 je	4 sa	4 me	4 je
5 sa	5 me	5 di	5 sa	5 me	5 ve	5 lu	5 me	5 ve	5 di	5 me	5 ve
6 di	6 me	6 sa	6 di	6 me	6 sa	6 me	6 sa	6 lu	6 je	6 sa	6 sa
7 lu	7 je	7 sa	7 lu	7 je	7 di	7 me	7 je	7 di	7 me	7 ve	7 di
8 me	8 ve	8 di	8 me	8 ve	8 lu	8 je	8 ve	8 lu	8 me	8 sa	8 lu
9 me	9 sa	9 lu	9 je	9 sa	9 me	9 ve	9 sa	9 me	9 di	9 me	9 me
10 je	10 di	10 me	10 ve	10 di	10 me	10 sa	10 di	10 me	10 ve	10 lu	10 je
11 sa	11 lu	11 me	11 sa	11 lu	11 je	11 di	11 lu	11 je	11 sa	11 me	11 sa
12 sa	12 me	12 di	12 me	12 ve	12 lu	12 je	12 me	12 ve	12 di	12 me	12 ve
13 di	13 me	13 sa	13 lu	13 je	13 sa	13 me	13 sa	13 sa	13 lu	13 je	13 sa
14 lu	14 me	14 sa	14 me	14 ve	14 je	14 di	14 je	14 di	14 me	14 ve	14 di
15 me	15 sa	15 lu	15 me	15 ve	15 lu	15 je	15 ve	15 lu	15 me	15 sa	15 lu
16 sa	16 me	16 di	16 me	16 ve	16 sa	16 me	16 sa	16 me	16 di	16 me	16 ve
17 di	17 me	17 sa	17 lu	17 je	17 di	17 me	17 sa	17 di	17 me	17 ve	17 me
18 ve	18 lu	18 me	18 sa	18 lu	18 je	18 di	18 lu	18 je	18 sa	18 me	18 je
19 sa	19 me	19 di	19 me	19 ve	19 lu	19 je	19 me	19 sa	19 di	19 me	19 ve
20 sa	20 me	20 sa	20 lu	20 je	20 sa	20 me	20 sa	20 sa	20 lu	20 je	20 sa
21 lu	21 ve	21 di	21 me	21 ve	21 di	21 me	21 je	21 di	21 me	21 sa	21 di
22 me	22 sa	22 di	22 me	22 ve	22 lu	22 je	22 ve	22 lu	22 me	22 sa	22 lu
23 sa	23 lu	23 me	23 sa	23 lu	23 je	23 di	23 me	23 sa	23 je	23 di	23 me
24 je	24 sa	24 me	24 sa	24 lu	24 je	24 di	24 lu	24 je	24 sa	24 me	24 sa
25 ve	25 lu	25 me	25 sa	25 lu	25 je	25 di	25 me	25 sa	25 je	25 di	25 me
26 sa	26 me	26 di	26 me	26 ve	26 lu	26 je	26 me	26 sa	26 di	26 me	26 ve
27 di	27 me	27 sa	27 lu	27 je	27 sa	27 me	27 sa	27 sa	27 lu	27 je	27 sa
28 lu	28 ve	28 di	28 me	28 ve	28 di	28 me	28 je	28 di	28 me	28 sa	28 lu
29 me	29 sa	29 lu	29 me	29 ve	29 lu	29 je	29 me	29 sa	29 di	29 me	29 ve
30 sa	30 me	30 lu	30 je	30 sa	30 me	30 di	30 sa	30 me	30 je	30 di	30 me
31 je	31 sa	31 me	31 di	31 me	31 di	31 me	31 di	31 me	31 sa	31 di	31 me
heures	0 heures	98,8 heures	78 heures	104 heures	78 heures	99,8 heures	83,2 heures	83,2 heures	98,8 heures	78 heures	109 heures
jours	0 jours	19 jours	13 jours	20 jours	15 jours	16 jours	16 jours	16 jours	19 jours	15 jours	21 jours

Nombre total d'heures de classe sur l'année : 920,8  
 Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) : 894,8  
 Nombre de semaines : 36  
 Nombre total de jours de classe sur l'année (comptabilisés) : 179  
 Nombre de jours fériés comptés : 11  
 Nombre de jours de classe effectif (réel) : 168

Dernier jour travaillé  
 Vacances

Circulaire AEFÉ  
 20h/hebdo : 936/an  
 36 semaines  
 180 jours



## Préambule :

La circulaire de l'AEFE indique comment décliner le code de l'éducation :

- Placer un maximum de jours fériés dans les périodes de petites vacances
- Programmer des périodes travaillées équilibrées de 5 à 7 semaines

Le calendrier est examiné en conseil d'école, en conseil du 2<sup>nd</sup> Degré et doit être adopté en conseil d'établissement. Il est ensuite transmis à l'AEFE. La validation finale revient au COCAC.

Les quatre jours fériés du Grand Baraïm posent d'énormes contraintes sur l'organisation des examens.

Cela sera compliqué pour au moins les 3 années à venir.

Monsieur le Proviseur adjoint précise pour rappel qu'en 2022 la seule épreuve du Grand oral a mobilisé 31 jurys, soit 62 professeurs, pour 610 candidats.

L'épreuve orale des épreuves anticipées de Français a mobilisé 14 jurys sur 6 jours (avec la contrainte d'un maximum de 12 élèves par jour et par jury)

L'évolution des effectifs laisse envisager une soixantaine de candidats en plus : 698 candidats de terminale et 700 en première pour la session 2023.

Pour les épreuves de 2024, les discussions sont entamées avec l'académie de Grenoble regroupant une zone de 9 pays et environ 3000 candidats.

Monsieur le Proviseur compare le contexte avec celui de la « reconquête du mois de juin » en France il y a neuf ans : les cours sont assurés jusqu' à la première semaine de juillet et les vacances d'automne sont allongées de 10 à 15 jours.

Pour rappel, le calendrier doit être identique pour le premier et le second degré. Cela permet notamment d'assurer l'égalité de traitement entre les personnels.

La proposition des enseignants présentée en conseil d'école (voir ci-dessous n'est donc pas recevable.



**CALENDRIER SCOLAIRE Proposition conseil des maitres 1er degré  
2023-2024**

**Lycée Français du Caire  
LE CAIRE  
EGYPTE**

heures d'enseignement  
dispensées à tous les élèves (1er  
degré)

correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 26h (cas standard)  
et 28h maximum (cas d'un enseignement bilingue)

sept-23	septembre-23	octobre-23	novembre-23	décembre-23	janvier-24	février-24	mars-24	avril-24	mai-2024	juin-24	juillet-24	
1 ma	1 ve	1 di	1 me	1 ve	1 lu	1 je	1 ve	1 lu	1 me	1 sa	1 lu	
2 me	2 sa	2 lu	2 je	2 sa	2 ma	2 ve	2 sa	2 ma	2 je	2 di	2 ma	
3 je	3 di	3 me	3 ve	3 di	3 me	3 sa	3 di	3 me	3 ve	3 lu	3 me	
4 ve	4 lu	4 me	4 sa	4 lu	4 je	4 di	4 lu	4 je	4 sa	4 ma	4 je	
5 sa	5 me	5 ve	5 di	5 ma	5 ve	5 lu	5 me	5 ve	5 di	5 me	5 sa	
6 di	6 me	6 ve	6 di	6 ma	6 ve	6 lu	6 me	6 ve	6 di	6 je	6 sa	
7 lu	7 je	7 se	7 ma	7 di	7 je	7 me	7 je	7 di	7 sa	7 ve	7 di	
8 ma	8 ve	8 di	8 me	8 ve	8 lu	8 je	8 ve	8 sa	8 me	8 di	8 lu	
9 me	9 sa	9 lu	9 je	9 sa	9 me	9 ve	9 sa	9 me	9 ve	9 lu	9 me	
10 je	10 di	10 ma	10 ve	10 di	10 me	10 sa	10 di	10 me	10 ve	10 lu	10 me	
11 ve	11 lu	11 me	11 sa	11 lu	11 je	11 di	11 lu	11 je	11 sa	11 ma	11 je	
12 sa	12 me	12 ve	12 di	12 ma	12 ve	12 lu	12 me	12 ve	12 di	12 me	12 ve	
13 di	13 me	13 ve	13 lu	13 sa	13 me	13 ve	13 sa	13 me	13 ve	13 lu	13 sa	
14 lu	14 je	14 sa	14 ma	14 je	14 di	14 me	14 je	14 di	14 sa	14 me	14 di	
15 ma	15 ve	15 di	15 me	15 ve	15 lu	15 je	15 ve	15 sa	15 me	15 di	15 lu	
16 me	16 sa	16 lu	16 je	16 sa	16 me	16 ve	16 sa	16 me	16 ve	16 lu	16 me	
17 je	17 di	17 ma	17 ve	17 di	17 me	17 sa	17 di	17 me	17 ve	17 lu	17 me	
18 ve	18 lu	18 me	18 sa	18 lu	18 je	18 di	18 lu	18 je	18 sa	18 ma	18 je	
19 sa	19 me	19 ve	19 di	19 ma	19 ve	19 lu	19 me	19 ve	19 di	19 me	19 ve	
20 di	20 me	20 ve	20 lu	20 sa	20 me	20 ve	20 sa	20 me	20 ve	20 lu	20 sa	
21 lu	21 je	21 sa	21 ma	21 je	21 di	21 me	21 je	21 di	21 sa	21 me	21 di	
22 me	22 ve	22 di	22 me	22 ve	22 lu	22 je	22 ve	22 sa	22 me	22 di	22 lu	
23 sa	23 me	23 ve	23 di	23 ma	23 ve	23 lu	23 me	23 ve	23 di	23 me	23 ve	
24 di	24 me	24 ve	24 lu	24 sa	24 me	24 ve	24 sa	24 me	24 ve	24 lu	24 me	
25 lu	25 je	25 sa	25 ma	25 je	25 di	25 me	25 je	25 di	25 sa	25 me	25 di	
26 me	26 sa	26 lu	26 je	26 sa	26 me	26 ve	26 sa	26 me	26 ve	26 lu	26 me	
27 je	27 di	27 ma	27 ve	27 di	27 me	27 sa	27 di	27 me	27 ve	27 lu	27 me	
28 ve	28 lu	28 me	28 sa	28 lu	28 je	28 di	28 lu	28 je	28 sa	28 ma	28 je	
29 sa	29 me	29 ve	29 di	29 ma	29 ve	29 lu	29 me	29 ve	29 di	29 me	29 ve	
30 me	30 sa	30 lu	30 je	30 sa	30 me	30 ve	30 sa	30 me	30 ve	30 lu	30 me	
31 je	31 di	31 ma	31 ve	31 di	31 me	31 sa	31 di	31 me	31 ve	31 lu	31 me	
heures jours	0 heures 0 jours	99,8 heures 19 jours	83,4 heures 17 jours	83,6 heures 19 jours	79 heures 15 jours	88,8 heures 19 jours	83,2 heures 18 jours	82,2 heures 18 jours	96,8 heures 19 jours	79 heures 15 jours	109 heures 21 jours	20,8 heures 4 jours

**Circulaire AEFÉ**  
26h/hebdo : 936h/an    36 semaines    180 jours

Nombre total d'heures de classe sur l'année 1er degré : **910**  
 Nombre total d'heures de classe sur l'année 2nd degré : **531**  
 Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) : **874**  
 Nombre de semaines 1er degré : **35**  
 Nombre total de jours de classe sur l'année (comptabilisés) : **176**  
 Nombre de jours (étés) comptés : **11**  
 Nombre de jours de classe effectif (réel) : **164**

Dernier jour travaillé 1er : **24 ju**  
 Dernier jour travaillé 2nd : **20 ju**  
 Vacances : **11 jours**

Les représentants des parents sont satisfaits sur plusieurs points en particulier le respect des jours fériés égyptiens mais ils souhaitent une fin de cours à la fin du mois de juin.

Ils proposent de raccourcir de 2 jours les vacances d'automne et d'hiver en contrepartie.

Les représentants des personnels enseignants réclament davantage de concertation. Les jours travaillés en juillet leur semblent inappropriés : élèves absents, chaleur excessive...

Ils avancent la possibilité d'organiser les examens sur quelques jours du grand Baraïm.

Le calendrier scolaire 2023/2024 proposé par la direction est soumis à l'avis du conseil du 2<sup>nd</sup> degré :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
4	6	1

**3. Structure prévisionnelle 2023/2024 (2nd degré)**

En préambule, sont rappelés quelques éléments :

L'AEFE a été sollicitée en amont pour l'ouverture de deux nouvelles offres de formation :

1. Le nouveau bac français international (BFI)

L'Agence a donné son accord. Cette ouverture n'impacte pas néanmoins la structure prévisionnelle.

2. Une classe de première STMG (sciences et techniques de management et de gestion)

La réponse de l'agence est en attente. Cette hypothèse suppose l'ouverture d'une septième classe de 1ere calibrée pour 24 élèves (12 issus du LFC et 12 élèves issus des établissements partenaires).

Une étude en amont révèle un réel vivier potentiel et des ressources humaines disponibles.



Cette filière est déjà proposée dans plusieurs établissements de la zone Moyen-Orient.

Une communication sera engagée dès réponse de l'Agence.

Pour précision : l'obtention d'un baccalauréat STMG induit une poursuite d'étude en France ou en Europe (cette filière n'est pas reconnue en Egypte)

- Inquiétude des représentants des élèves sur le taux d'occupation des salles :

L'ouverture d'une filière STMG va surtout impacter l'occupation des salles informatiques qui ne sont pas en tension.

- Les représentants des élèves rappellent leur priorité d'une salle consacrée au foyer des lycéens :

Cette préoccupation est prise en considération.

#### **4. Répartition des moyens horaires par discipline – 2nd degré**

**(voir le lien suivant : [tableau ici](#) )**

Plusieurs scénarios sont envisagés. Le travail de répartition présenté repose sur une « fourchette haute » basée sur la double ouverture du BFI et de la filière STMG en classe de première.

Pour précisions :

##### **▪ LETTRES**

- Peu de changement.
- Heure hebdomadaire d'accompagnement personnalisé (AP) en 6<sup>ème</sup> est maintenu. Le LFC avait déjà anticipé les dernières annonces ministérielles.
- Maintien de l'heure d'AP en classe de 2<sup>nd</sup>e
- ½ heure supplémentaire en 1<sup>ère</sup> maintenue
- Retour à 2 groupes de latin en 5<sup>ème</sup> (moyenne de 20 élèves par groupe)

##### **▪ PHILOSOPHIE**

- Le poste de résident est supprimé. Une partie du service sera assurée par un EEMPC2 de philosophie
- 8 heures restent à pourvoir en vacances

##### **▪ ESPAGNOL**

- Un poste 14/18<sup>ème</sup> passe à temps plein
- Maintien de 8H en vacances

##### **▪ MATHS**

- Recrutement d'un nouveau détaché sur un poste vacant. Cet enseignant assurera 12 heures d'enseignement de spécialité NSI.

##### **▪ TECHNOLOGIE**

La suppression de l'enseignement de la technologie en 6<sup>ème</sup> annoncée par le ministère à la rentrée prochaine entrainera la ventilation des heures entre la SVT et PC (ex EIST) sur les 6 classes de 6<sup>ème</sup> dans un volume horaire qui reste à définir.



- **EPS**

Les 18 heures supplémentaires affichées peuvent être assurées par les enseignants en poste. L'appel à un professeur vacataire peut être envisagé dans le cas contraire.

- **SES**

L'arrivée d'un nouvel enseignant EEMCP2 implique la création d'un demi-poste en contrat local dans l'hypothèse de l'ouverture de la filière STMG en classe de 1ère.

- **Musique**

Les 2 heures de chorale sont maintenues malgré l'annonce officielle du ministère de la disparition des heures de chorale.

## 5. Voyages scolaires 2023-2024

Rappel de Monsieur le directeur administratif et financier :

Dans le contexte financier actuel de l'Égypte, il est fortement recommandé de présenter le budget prévisionnel des voyages scolaires le plus tôt possible.

Date du 4 juin 2023 dernier délai pour envoi des projets par mail envoyé à Ingy Sarwat et Dina Abdou. Il est impératif d'anticiper.

Les représentants du personnel suggèrent une nouvelle organisation pour alléger le travail des personnels en charge des voyages : répartir la charge de travail entre un personnel chargé des voyages et un autre chargé des sorties scolaires.

Pour information :

### Point sur la carte des emplois des postes en contrat local

Phase de recensement des besoins.

Pour rappel, une CPPL réservée aux postes de détachés se tiendra le 6 mars 2023.

Une CCPL consacrée au poste de contrat local sera organisée mi-avril.

Créations de poste envisagées :

- 1 poste de professeur d'économie-gestion dans l'hypothèse de l'ouverture d'une classe de première STMG
- 1 poste de technologie
- 1 deuxième poste de CPE (suppression du poste de CE)
- La décision de créer un poste de médecin scolaire est toujours à l'étude.

Les représentants des élèves expriment le besoin d'un poste de conseiller d'orientation.



Monsieur le Proviseur remercie les participants.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h**

Le Président et Proviseur, Frédéric BROMONT



Marie PLASSE, CPE et Secrétaire de séance





**CONSEIL DE 2<sup>nd</sup> DEGRE**  
**N°1 SEANCE ORDINAIRE/ 2022/2023**

Mercredi 08 février 2023

**MEMBRES SIEGEANT AVEC DROIT DE VOTE :**

		Émargement
Président du Conseil de 2 <sup>nd</sup> degré Chef d'établissement, Proviseur	M. Frédéric BROMONT	
Adjoint au Chef d'établissement	M. Jacques LAMAS	
Directeur Administratif et Financier	M. Thierry DAUM	
Conseillère Principale d'Éducation	Mme Marie PLASSE	

**PERSONNELS : Enseignants**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
EL SAYED Naima		
HEGAZI Zyad <i>DUCREUX Noïma</i>	<i>DUCREUX Noïma</i>	
MIRAMONT Sylvie <i>DE LA BARRÈRE Vicobaine</i>	<i>W...</i>	

**PERSONNELS : Administratifs, techniques, de santé, ouvriers de service**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
FAWAZ Amani		<i>Amani</i>

**ELEVES**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
SALEH Selim		
KHALIL Mazen		

**PARENTS D'ELEVES**

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
HADDAD Paul		
EL NASHAR Hatem		<i>Hatem</i>

**MEMBRES SIEGEANT A TITRE INDICATIF**

Titulaire		Émargement
DEMIAN Maya	Vice-présidente CVL	<i>Maya</i>



Monsieur Frédéric BROMONT  
Proviseur du Lycée Français du Caire

Aux Membres du Conseil de 2nd degré

Le Caire, le 24 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer au conseil du second degré n1 qui aura lieu mercredi 08 février 2023 à 16h, en salle de réunion – Mearag.

Ordre du jour :

1. Organisation semestrielle du cycle terminale à R23
2. Calendrier scolaire 2023-2024
3. Structure prévisionnelle 2023/2024 (2nd degré)
4. Répartition des moyens horaires par discipline – 2nd degré
5. Voyages scolaires 2023-2024

En vous remerciant par avance de votre participation à ce conseil, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes cordiales salutations.

Monsieur Frédéric BROMONT



Proviseur